

**Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma
et des supports audiovisuels (JIM) &
Commission nationale du film et de la protection des mineurs (JIF)
Rapport annuel 2015**

Sommaire

1. Etat des travaux par Marc Flückiger, Président JIF	1
2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels	3
3. Commission du film et de la protection des mineurs	4
4. Secrétariat	5
5. Finances	5
6. Facts & Figures Cinéma	6
7. Facts & Figures Supports audiovisuels (vidéo).....	9

1. Etat des travaux par Marc Flückiger, Président JIF

Attribuer un âge légal aux films est un acte utile pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les mineurs doivent être protégés afin d'empêcher qu'ils soient confrontés à des contenus qui pourraient nuire à leur développement. Aujourd'hui comme hier, garantir cette protection est une attente de notre société.

Sur la base de diverses législations cantonales, sur la base également d'une convention passée entre les associations de la branche et les cantons, la Commission du film et de la protection des mineurs (JIF) assume depuis 2013 cette tâche à l'échelle nationale. Toutefois, le développement extrêmement rapide des médias électroniques a engendré d'énormes problèmes en termes de protection de l'enfance et de la jeunesse, problèmes qui doivent maintenant trouver une solution.

La solution fédérale

Au printemps 2015, le Conseil fédéral profitait de la fin du programme Jeunes et Médias pour entreprendre un état des lieux complet de la protection de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. A cette occasion, il a rappelé l'urgence d'homogénéiser à l'échelle nationale la classification et la signalisation des âges. Le Conseil fédéral rend ainsi hommage aux efforts engagés dès 2005 par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP),

ProCinema et l'Association suisse du vidéogramme (ASV), confortant ainsi la Commission du film et de la protection des mineurs (JIF) dans son travail.

Toutefois, force est de constater que les bases légales actuelles sont insuffisantes, voire même inexistantes, pour imposer sur l'ensemble du territoire suisse les classifications établies. Il s'agit maintenant de voir si de telles bases peuvent être instaurées au niveau fédéral. De l'avis de la Commission JIF, cette étape renforcerait, d'une part, la crédibilité du processus et améliorerait l'orientation des parents et autres éducateurs; d'autre part, elle obligerait tous les partenaires à s'en tenir à une communication uniforme.

Développement de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs

Au-delà des bases légales, le professionnalisme et l'expertise des membres restent essentiels au bon développement de la commission. D'où le rôle déterminant joué par la formation continue en cours. Durant l'exercice sous revue, les thèmes de la violence et de la sexualité, dont l'importance est particulièrement significative pour la classification des films, ont été exposés en profondeur lors des deux assemblées plénières annuelles par des experts compétents, puis discutés et mis en pratique sur la base d'exemples. Indispensable à la qualité des travaux de la commission, cette formation continue devra donc se poursuivre à l'avenir.

Challenges – Perspectives

Malgré l'engagement de nombreux intervenants, l'objectif consistant à communiquer aux cinémas et aux médias des indications d'âge uniformes dans toute la Suisse n'a pas encore été atteint. Même si la situation est meilleure que ce qu'elle était, nos efforts en faveur d'une classification claire et uniforme doivent être poursuivis, notamment dans les médias et sur les plateformes électroniques.

Afin de mieux tenir compte des âges FSK en phase préliminaire d'évaluation des films, le processus de classification sur Internet a été revu. D'autres adaptations ont également été apportées à la plateforme web pour améliorer, en interne, le déroulement du processus et, en externe, le contenu de l'information fournie. Les cantons de Zurich et du Tessin se tiennent pour l'heure à l'écart du processus. L'association et la commission le regrettent et soutiennent la CCDJP dans ses efforts en faveur d'une solution applicable sur l'ensemble du territoire suisse.

Nous tenons à remercier ici le secrétariat qui a su accompagner et soutenir à chaque instant le travail de la commission et de la présidence.

2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels

2.1 But de l'association

L'Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels met en application certaines sections de la Convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs. La convention a été conclue le 26.10.2011 entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), l'Association suisse des exploitants et distributeurs de films (ProCinema), l'Association suisse du vidéogramme (ASV) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La convention est entrée en vigueur le 01.01.2013.

L'association gère la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, laquelle recommande aux cantons et à la branche des âges d'admission pour les projections de films en public et pour les supports audiovisuels; la commission a également pour mission d'orienter le public sur les aspects de la protection de la jeunesse en relation avec la consommation de films.

L'association peut prendre en considération des contenus audiovisuels transmis par d'autres voies que les projections de films en public ou les supports audiovisuels et recommander des âges d'admission pour ces nouveaux canaux de diffusion et d'exploitation. A cette fin, elle peut former des commissions avec d'autres partenaires, parallèlement à la Commission nationale du film et de la protection des mineurs.

L'association assume l'ensemble des coûts de la Commission du film et de la protection des mineurs.

2.2 Membres de l'association

Les membres issus de la branche cinématographique sont ProCinema et l'Association suisse du vidéogramme (ASV). Swisscom est membre depuis 2014.

2.3 Comité JIM

Président: Jürg Hoffmann

Comité: Franz Woodtli (ASV), Dino Malacarne (ASV), Roger Chevallaz (ProCinema), Wolfgang Blösche (ProCinema), Manuel Zach (ProCinema).

Andreas Wigger (ASV) a quitté le comité à la fin 2015.

2.4 Objectifs à moyen terme

Dans l'éventualité d'une solution fédérale, le but de l'association représentative de la branche serait de pouvoir conserver la corégulation en y apportant la compétence des intervenants ainsi que l'expérience accumulée à ce jour.

Séances 2015

24.04.2015 Séance du comité & Assemblée générale

28.08.2015 Séance du comité

04.12.2015 Séance du comité

3. Commission du film et de la protection des mineurs

Aucun membre n'a quitté la commission en 2015. Nouveaux membres de la commission (qui succèdent aux membres partis en 2014):

- Marc Moreaux (Genève), Marc Maeder (Lausanne) et Tatjana Simeunovic (Bâle) au 1.1.2015 en qualité de représentant(e)s de la «branche».
- Agnès Bavarel (Genève), Rolf Heusser (Zurich) et Frank Egle (Bâle) au 1.1. 2015 en qualité de représentant(e)s de la CCDJP.
- André Albertin (Zurich) au 1.7.2015 en qualité de représentant de la «branche».
- Julia Breddermann (Zurich) et Beat von Felten (Zurich) au 1.1.2016 en qualité de représentant(e)s de la CDIP.

Composition de la commission (état: février 2016)

Total membres Branche	20	36%
Total membres CDIP	18	32%
Total membres CCDJP	17	30%
Total membres	55	100%

Total membres Bâle-Ville/Bâle-Camp.	11	20%
Total membres Vaud	9	16%
Total membres Genève	10	18%
Total membres Zurich	25	46%
Total membres	55	100%

L'Assemblée plénière, dans sa fonction de vecteur d'information et de formation continue, a été évaluée par un sondage réalisé auprès des membres en mai 2015 (après 6 séances tenues depuis 2013). De subtiles adaptations sont régulièrement apportées et intégrées au concept de formation. Les résultats du sondage vont de «bons» à «très bons».

3.1 Présidence

Au terme d'un mandat de deux ans, la présidence (Marc Flückiger, Fabrice Wulliamoz, Peter Balsiger) a été réélue lors de l'Assemblée plénière du 29.10.2014 à l'unanimité et sans abstention. La prochaine élection aura lieu à l'occasion de la séance plénière du 13 avril 2016.

3.2 Activités 2015

30.04.2015	Assemblée plénière de la Commission du film et de la protection de la jeunesse
27.10.2015	Assemblée plénière de la Commission du film et de la protection de la jeunesse

3.3 Calendrier 2016

13.04.2016	Assemblée plénière de la Commission du film et de la protection de la jeunesse
10.11.2016	Assemblée plénière de la Commission du film et de la protection de la jeunesse

4. Secrétariat

Les procédures de travail se sont consolidées. Contact: info@filmrating.ch · 031 387 37 05

Collaborateurs/trices

René Gerber, direction (à partir d'octobre 2015)

Regula Frei, direction (jusqu'à septembre 2015 – encore employée par mandat pour JIM/JIF)

Jole Ballinari, conduite du secrétariat (à 80%)

Dominic Künzi, Secrétaire JIF (suppléance et joker)

A partir du 1^{er} mars 2016, Madame Eva Sobieszek a repris la conduite du secrétariat, succédant ainsi à Madame Jole Ballinari.

5. Finances

5.1 Structure des tarifs Cinéma & Vidéo

Film de cinéma

Frais de transaction: 250.00 CHF (300.00 CHF pour les non-membres de ProCinema)

Coûts d'un éventuel premier visionnage: 390.00 CHF (3 membres de la commission)

Coûts d'un éventuel second visionnage: 650.00 CHF (5 membres de la commission)

Vidéo

Les frais de transaction par titre s'élèvent à 12.50 CHF (15.00 CHF pour les non-membres de ASV).

5.2 Charges et produits d'exploitation

Pour le troisième exercice 2015, les dépenses s'élèvent à **CHF 207'994.30**.

Salaires et honoraires, y compris prestations sociales	CHF 69'900.00
Loyer bureaux & infrastructure	CHF 12'000.00
Frais de gestion Matériel, communication, traductions, formation continue IT, honoraires de tiers	CHF 22'712.50
Commission du film et de la protection des mineurs Frais de visionnage (dédommagement commission et frais de voyage) Assemblées plénières & formation continue	CHF 95'161.35 CHF 81'271.40 CHF 13'889.95
Autres charges d'exploitation Frais bancaires, révision, assurances, entretien	CHF 1'546.50
Impôts	CHF 6'673.95

Pour le troisième exercice 2015, les bénéfices s'élèvent à **CHF 208'318.75**.

Revenus visionnages	CHF 91'650.00
Revenus frais de transaction	CHF 82'665.00
Cotisations de membres	CHF 41'500.00
Divers revenus Pertes sur débiteurs, frais de rappel, rendement du capital	-CHF 7'496.25

Les dépenses ont été couvertes dans leur intégralité par la branche: le bilan 2015 s'achève sur un bénéfice de **CHF 324.45**.

6. Facts & Figures Cinéma

Entre le 06.11.2012, date du début du processus, et le 31.12.2015, 1503 films de cinéma ont fait l'objet d'une classification. En 2015, leur nombre a été de 461.

6.1 Âge légal

Classification des films de cinéma: a) depuis le début du processus; b) en 2015

Âge légal 06.11.2012 – 31.12.2015			Âge légal 2015		
Admission dès	Nombre		Admission dès	Nombre	
0 an	34	2%	0 an	18	4%
6 ans	136	9%	6 ans	45	10%
8 ans	131	9%	8 ans	47	10%
10 ans	176	12%	10 ans	53	11%
12 ans	337	22%	12 ans	101	22%
14 ans	201	13%	14 ans	54	12%
16 ans	482	32%	16 ans	142	31%
18 ans	6	0%	18 ans	1	0%
Total (processus conclu)	1503	100%	Total (processus conclu)	461	100%

6.2 Lieu de visionnage

215 visionnages ont eu lieu en 2015. L'année précédente, leur nombre était de 228.

Lieu de visionnage 06.11.2012 – 31.12.2015			Lieu de visionnage 2015		
	Nombre			Nombre	
Bâle	74	12%	Bâle	31	13 %
Genève	156	27%	Genève	51	24%
Lausanne	222	38%	Lausanne	90	42%
Zurich	140	23%	Zurich	43	21%
Berne	1	0%			
Total	593	100%	Total	215	100%

6.3 Comparaison des dates de sortie en 2015 entre Suisse romande (SR) & Suisse alémanique (SA)

Pas de date de sortie SA pour sortie SR	89	17%
Pas de date de sortie SR pour sortie SA	112	22%
Date de sortie SR antérieure	176	34%
Sortie SA et SR la même semaine	15	3%
Date de sortie SA antérieure	125	24%
Total sorties de films en Suisse 2015	517	100%

6.4 Comparaison Âge légal – Âge suggéré 2012-2015

Pas d'âge suggéré	372	25%
Différence 0	504	34%
Différence 2	327	22%
Différence 4	212	14%

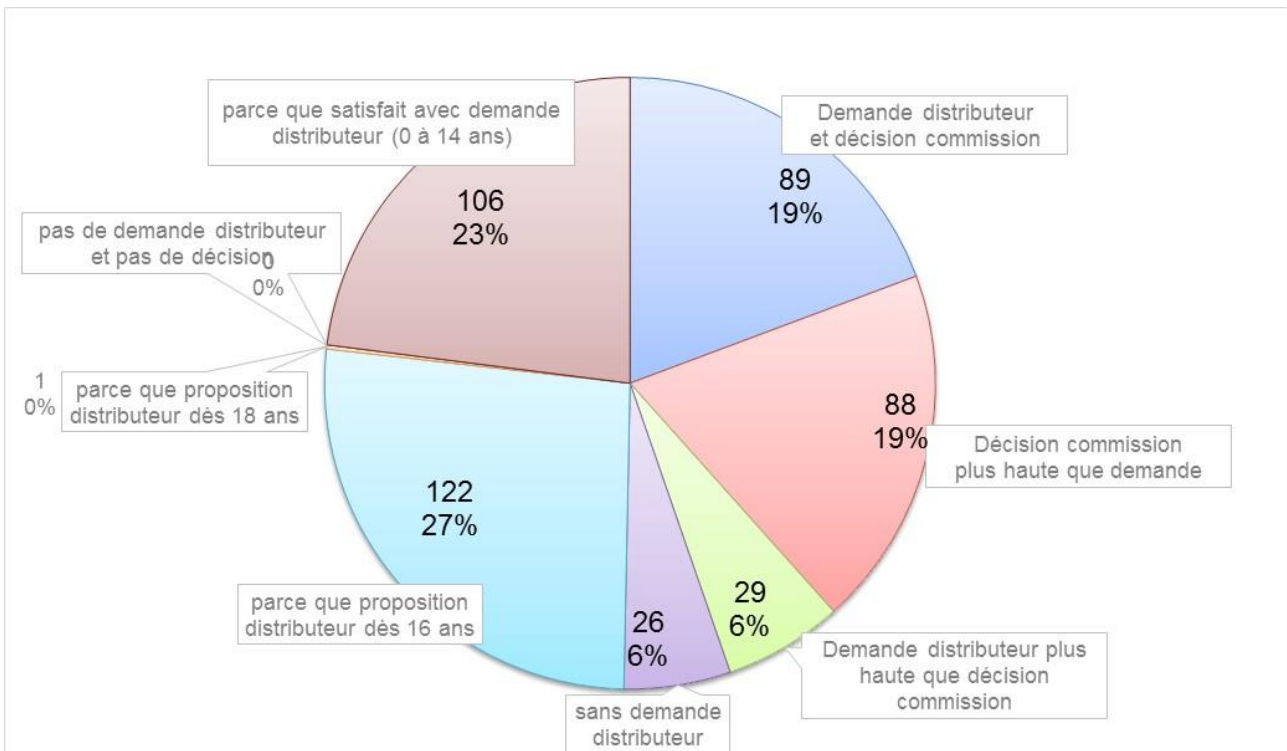
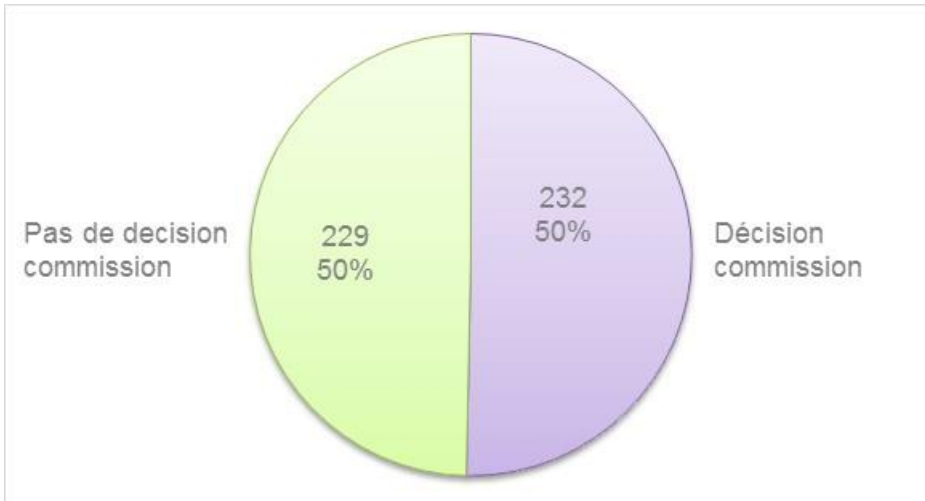
Différence 6	73	5%
Différence 8	10	1%
Différence 10	1	0%
Différence 12	3	0%
Différence 14	1	0%
Différence 16	0	0%
Total	1503	100%

Détails

Nombre	Âge légal	Âge suggéré	Différence	Total
19	0	6	6	
2	0	8	8	
1	0	10	10	
3	0	12	12	
1	0	14	14	
0	0	16	16	
8	0	aucun		34
23	6	6	0	
35	6	8	2	
25	6	10	4	
23	6	12	6	
4	6	14	8	
0	6	16	10	
0	6	18	12	
26	6	aucun		136
11	8	8	0	
21	8	10	2	
59	8	12	4	
22	8	14	6	
4	8	16	8	
0	8	18	10	
14	8	aucun		131
14	10	10	0	
54	10	12	2	
75	10	14	4	
9	10	16	6	
0	10	18	8	
24	10	aucun		176
61	12	12	0	
132	12	14	2	
53	12	16	4	
0	12	18	6	
91	12	aucun		337
98	14	14	0	
79	14	16	2	
0	14	18	4	
24	14	aucun		201
293	16	16	0	
6	16	18	2	
183	16	aucun		482
4	18	18	0	
2	18	aucun		6
				1503

6.5 Comparaison proposition du distributeur – classification de la commission pour les films de cinéma sortis en 2015

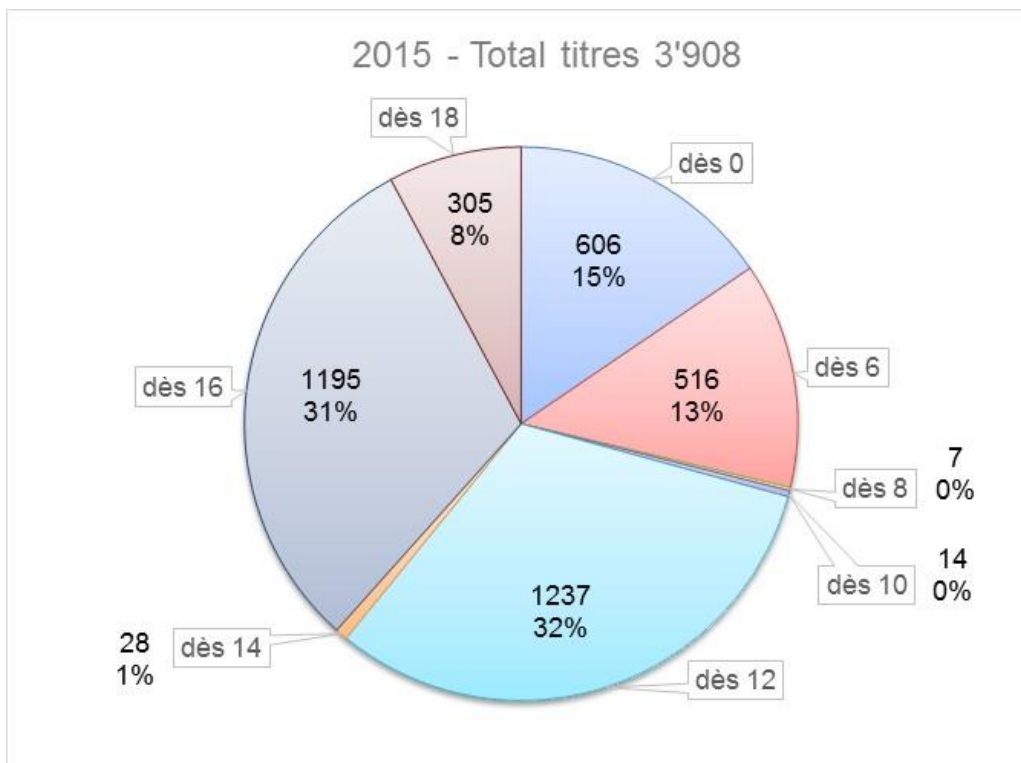
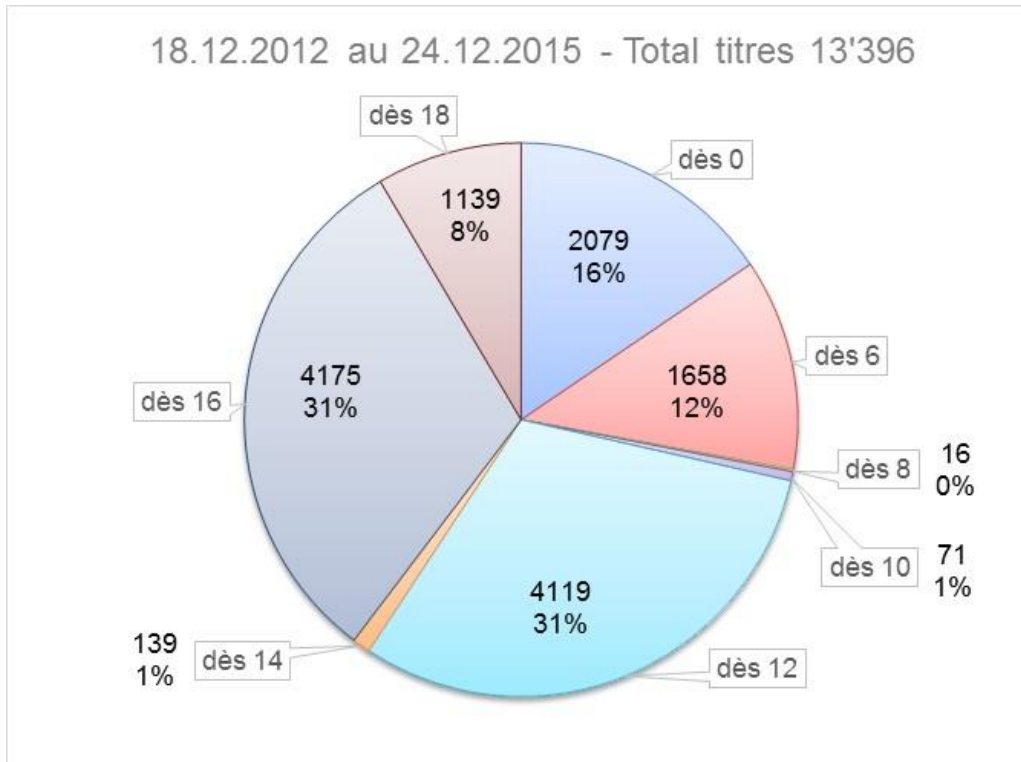
Total films (processus conclu)	461	100%
--------------------------------	-----	------



7. Facts & Figures Supports audiovisuels (Vidéo)

Entre le 06.11.2012, date du début du processus, et le 31.12.2015, 13'396 supports audiovisuels (vidéo) ont fait l'objet d'une classification. En 2015, leur nombre a été de 3'904; en 2014, de 4'384.

7.1 Âge vidéo



7.2 Part distributeurs & langues

Période du 06.01.2015 au 26.12.2015

Distributeur	de	fr	en	be	ch	es	ga	it	zh	be	ee	ja	ko	sa	sr	Total	%
Rainbow H. E. AG	426	73	0	0	0	0	0	138	0	0	0	0	0	0	0	637	16.3%
Impuls H. E. AG	1163	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1210	31.0%
Warner Home Entertainment	35	0	0	0	0	0	0	28	0	0	0	0	0	0	0	63	1.6%
DINIFAN S.A.	0	31	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	0.8%
The Walt Disney Comp. H.E.	69	53	0	0	0	0	0	47	0	0	0	0	0	0	0	169	4.3%
Fox Home Entertainment	134	89	0	0	0	0	0	79	0	0	0	0	0	0	0	302	7.7%
Videophon AG	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0.1%
Universal Pict. Int. GmbH H.E.	285	233	0	0	0	0	0	179	0	0	0	0	0	0	0	697	17.8%
Sony Pictures H. E. GmbH (JIF)	195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195	5.0%
Ascot Elite H.E. AG (JIF)	353	48	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	445	11.4%
Praesens-Film H.E.	98	52	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152	3.9%
MCD Üzletlanc Kft.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Producer	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.0%
Frenetic H.E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Supports audiovisuels par langue	2763	626	48	0	0	0	0	471	0	0	0	0	0	0	0	3908	100.0%
En %	70.7%	16.0%	1.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	12.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.00%	3908